Juger autrui, se juger soi-même

• • • Philibert Secretan, Genève Philosophe

La question est directe et simple : dans ces deux expressions, « juger autrui » et « se juger soi-même », le terme « juger » a-t-il le même sens, les mêmes résonances ?

D'emblée, s'agissant de juger autrui, une question se pose : juge-t-on autrui en tant que sujet, en tant que personne? ou juge-t-on ses actes ? La réponse semble être que l'on ne doit pas juger une personne mais ses actes.

Et pourtant, au lieu où par excellence on juge, soit dans les tribunaux où la Justice est rendue, on doit bien s'interroger à l'occasion d'un crime sur l'intention, les motivations et le caractère de l'accusé. Or ces intentions, ces motivations, ce caractère ne sont-ils pas constitutifs de la personne, et non simplement des attributs circonstanciels de l'acte? Et ce n'est pas seulement un acte, mais bien une personne qui est jugée, puis éventuellement condamnée, c'est-à-dire punie!

La logique

Pour donner une réponse plus judicieuse, il faut revenir sur l'idée même de juger. Aussi étrange que cela puisse paraître, l'idée de jugement ne relève pas de la justice, mais de la logique. Du côté de la justice, on rencontre d'abord le procès, c'est-à-dire un processus institutionnel réglé, où s'enchaînent l'accusation, la défense, puis la relaxe ou la détention, la proclamation du verdict et la condamnation.

Pour inscrire un jugement dans ce processus, il faut revenir sur le sens logique du terme. Juger, c'est attribuer. « La neige est blanche » est un jugement de fait, et un jugement de fait peut avoir une valeur scientifique s'il est « universalisable ».

Outre les jugements de fait, il y a des iugements de valeur. Ainsi lorsque je dis qu'un paysage enneigé est beau ou qu'un paysage sous la pluie est triste (beau ou triste sont des valeurs affectives ou esthétiques), ou que tel acte est mauvais, répréhensible (valeurs de nature éthique ou morale). Le jugement est donc formellement (logiquement) de l'ordre de l'attribution.

Si l'on voulait introduire cet acte d'attribution dans la procédure judiciaire, il faudrait le réserver au moment où le jury prononce: coupable ou non coupable. Or cette formule porte encore sur la personne : c'est l'auteur de l'acte qui est jugé, c'est-à-dire considéré comme devant être écarté de la société ou amendé par elle. Une formulation rigoureusement juridique d'un jugement d'attribution qui ne porterait que sur l'acte serait : « L'acte commis tombe (ou ne tombe pas) sous la catégorie des actes punissables. »

De fait, le droit, sous l'espèce du Code pénal, a pour tâche de juger si telle catégorie d'actes est mauvaise (donc socialement punissable), et c'est le tribunal qui impute à une personne la responsabilité de son acte. Cette imputation ne relève donc pas du jugement (ni de fait ni de valeur), mais simplement de ce qu'un acte délictueux ne peut pas être réprimé autrement qu'en punissant son auteur.1

Le courage de juger

Juger demande donc du courage. Lorsqu'un enseignant donne une note, qu'elle soit bonne ou mauvaise, il juge un travail. Quiconque a peur du jugement parce qu'il l'associe immédiatement à un châtiment, se réfugiera dans une terminologie édulcorante et parlera d'évaluation. Or qu'est-ce qu'une évaluation sinon soumettre quelque chose d'objectif, ici un travail, à un critère de valeur. Evaluer, c'est juger.

Toutes autres sont la critique d'autrui, qui a une connotation désagréable de hargne et de petitesse, et l'enfermement d'autrui dans une réputation négative (tel est paresseux, violent, méprisant), qui équivaut à le condamner à rester une fois pour toutes ce qu'il a été

- 1 Sachant qu'être l'auteur d'un acte même délictueux - n'épuise pas la réalité d'une personne. C'est en ce sens que le respect des personnes s'impose jusque dans les cours de justice et les prisons.
- 2 Je constate que je n'ai pas utilisé le terme de critique pour parler du jugement d'autrui, alors que je ne crains pas de partir de l'idée d'autocritique pour parler du jugement sur soi-même, donc du refus de se laisser berner par soi-même - de même que l'esprit critique est une culture de la vigilance à l'égard de ce que l'on veut nous faire admettre comme vrai et nécessaire.
- 3 Abstraction faite des situations où un suiet est obligé de s'identifier à ses accusateurs institutionnels, par exemple un Tribunal du peuple, en s'accusant lui-même des crimes qui lui sont reprochés.

une fois. Or jamais un homme n'est que cela et pour toujours. On ne peut juger que le passé et le présent ; les jugements sur l'avenir ne sont que des estimations risquées.

Il faut donc savoir juger, c'est-à-dire ne pas rester indifférent à certaines valeurs cardinales, à certaines qualités qui grandissent un être ; mais aussi savoir juger, c'est-à-dire estimer sur quoi et jusqu'où peut porter tel jugement. Au-delà, le jugement devient arbitraire, hasardeux, injuste, peut-être cruel. Le courage de juger doit s'assortir de prudence.

L'autocritique

Le terme commun qui sert à dire le jugement que l'on porte sur soi est celui d'autocritique. Il remonte au verbe grec krinein, juger, que l'on a dans critique.2 L'autocritique est le mouvement par lequel un sujet se remet lui-même en question, laisse se dérouler en lui le procès que lui intente sa conscience - le juge intérieur -, sur la base d'un code moral hérité d'une tradition, mûri par l'expérience et affiné par le discernement.3

La forme la plus coutumière de l'autocritique est le regret. On revient sur ce que I'on a fait et on juge que c'était déplacé, néfaste... « On juge que c'était... » Etrange formule qui déporte le je vers un on impersonnel, et qui déloge mon acte vers une scène plus ou moins lointaine. Le moment n'est pas loin où le schéma du jugement sur autrui se reproduit, faisant de moi un « autre » que je peux juger sans que véritablement ce jugement m'atteigne. Je me juge en prenant distance de moi-même...

Une forme plus mordante est celle du remords. On a dit beaucoup de mal du remords sous prétexte qu'il fixe le malheureux sur son mal, alors que le retour sur soi devrait permettre une sortie des abîmes. Je pense que le remords est nécessaire ; que sa morsure est salutaire; que, d'une certaine façon, éprouver le mal que l'on a infligé à autrui est une facon de détourner le maléfice de la vengeance, de dépasser l'indifférence, cet obstacle majeur à un possible pardon.

La juste mesure

Mais à son tour, le remords exprimé dans une confession doit être dépassé dans un jugement équitable, en ce sens que je mesure au mal que j'ai commis le peu de chose que je suis, le peu de poids qui est le mien (comparé à un génie, un héros, un saint). En ce sens, je ne peux trouver de consolation que si, malgré tout, j'entre en comparaison; si je peux mesurer mon faible travail, mes maigres mérites, à ceux des grands qui me sont des modèles. Alors l'imitation apparaît dans sa double face : de n'être pas l'original et de pourtant participer de la valeur du modèle. L'autocritique doit comporter une juste estimation de soi, mais juste seulement si je pose le modèle suffisamment haut pour que se creuse la bassesse de mon état. Ainsi l'humilité n'est pas un abaissement injustifié, mais une juste estime de ce que l'on a et de ce que l'on n'est pas. Cette démarche est indispensable à qui s'est mis sur un chemin de découverte et de vérité. Je ne dis pas d'ascension, mais simplement de vérité, car de soi la vérité élève.

La mesure n'est plus alors prise dans un transcendantal éternel et immuable comme le Bien et le Mal. Elle est prise chez des témoins de certaines excellences humaines, à l'occasion desquelles je suis assuré que l'homme que je suis, la personne libre et conditionnée que je suis, est porteuse de capacités négligées, écrasées, de possibilités aujourd'hui regrettées.

Mais encore, cette mesure de soi, ces nécessaires et légitimes aspects de l'inspection de soi, ne sont-ils pas finalement générateurs d'illusions sur ce que j'aurais pu être ? Si seulement... Source d'illusions que peut-être dissiperont les jugements éclairés que d'autres portent sur moi (amis, directeur de conscience, etc.). Mais saurais-je les accepter?

Le jugement sur soi est un exercice nécessaire - comme est nécessaire la confession des péchés qui s'exerce en Eglise devant Dieu -, mais insuffisant et risqué, car je n'ai jamais qu'une connaissance fragmentaire et brouillée de moi-même. Ainsi je peux pécher par excès de sévérité ou d'indulgence, mettre à mal des souvenirs, chercher ailleurs qu'en moi-même la raison d'un échec, de telle décision malheureuse...

Le jugement de Dieu

Mais alors, quel jugement puis-je porter sur mon propre jugement, jamais pur, objectif ou serein? Il ne saurait, dans l'absolu, coïncider avec le jugement de Dieu sur moi, dont j'ignore bien sûr la teneur et les conséquences.

Fort d'une foi confiante, je dis que Son jugement sera infiniment plus profond, infiniment plus bienveillant que celui qu'en conscience je porte sur moimême. Infiniment plus juste et infiniment plus réparateur que celui que je puis évoquer à travers regrets, remords, estimations humbles et désillusions. Infiniment plus juste que celui que je puis avoir sur moi-même.

Ph. S.